

35C03

Puvirnituk

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:** A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion, D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité, B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:** A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Aire de titres en traitement
- Aire d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Terrain arpenté non désignable
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
- Aire d'exploitation de substances minérales de surface (SECS)
- Aire d'exploitation Autorisation sans bail
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- CM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure gauche définit la catégorie établie et celle dans la partie droite le statut du site d'exploitation

- Substance extraite**
- A Argile
 - B Sable de silice
 - C Pierre dimensionnelle
 - D Minerai de fer
 - E Minerai de cuivre
 - F Minerai de zinc
 - G Minerai de nickel
 - H Minerai de cobalt
 - I Minerai de manganèse
 - J Minerai de titane
 - K Minerai de bauxite
 - L Minerai de potasse
 - M Minerai de phosphore
 - N Minerai de soufre
 - O Minerai de chrome
 - P Minerai de molybdène
 - Q Minerai de vanadium
 - R Minerai de niobium
 - S Minerai de tantale
 - T Minerai de sélénium
 - U Minerai de germanium
 - V Minerai de gallium
 - W Minerai de silicium
 - X Minerai de sélénium
 - Y Minerai de tellure

Statut du site d'exploitation

- Ci Ouvert sous conditions
- Cj Ouvert
- Fj Fermé
- Nj Non autorisé
- Tj En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte de la recherche minière ou à l'exploitation minière par arpenté minier
 - Périmètre urbain
 - Terrain soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arpenté minier
 - Terrain soustrait à l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel
 - Terrain où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
 - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Piogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Mississinon de Bétiqamit, Essipik, Mashvevash, Nutshekuan

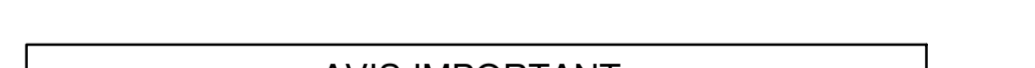
Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20°58' avec une variation annuelle déclinatoire de 9,07

Système de référence géodésique North American 1983 Projection UTM (Universal Transverse Mercator) ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

